

**DÉLIBÉRATION N° 2016-03 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**ADAC 65**

M. PÉLIEU, Président

Présent

**1<sup>er</sup> Collège (Conseillers Généraux) :**

C. ROBIN RODRIGO (Vallée des Gaves)	Excusée	représentée par J. BRUNE (Haut Adour)
B. VERDIER (Les Coteaux)	Excusé	représenté par C. AUTIGEON (Val d'Adour Rustan Madiranais)
P. PÉRALDI (Vallée de la Barousse)	Excusée	représentée par A. SOUQUET (Bordères- Sur-l'Échez)
J. GUILHAS (Val d'Adour Rustan Madiranais)	Excusé	
L. ARMARY (Vallée des Gaves)	Présent	
I. LOUBRADOU	Présente	
J. BURON (Bordères-sur-l'Échez)	Excusé	
G. ASTUGUEVIEILLE (Ossun)	Présent	

**Excusé(es) :** B. VINUALÈS (Lourdes 2) ; B. POUBLAN (Vic-en-Bigorre) ; M. BEYRIÉ (Neste-Aure-Louron) ; M. LAMON (Les Coteaux) ; C. VILLÉGAS (Ossun).

**2<sup>ème</sup> Collège (Maires et Présidents d'EPCI) :**

B. SOUBERBIELLE (Betpouey)	Excusé	représenté par JC. CASTEROT (Geu)
B. LUSSAN (Tostat)	Présent	
D. LACASSAGNE (Sinzos)	Excusé	représenté par A. DUCASSE (Galan)
P. VIGNES (Laloubère)	Excusé	représenté par G. ARA (Campan)
JF. LAFFONT (Ilhet)	Présent	
P. CARRÈRE (ComCom d'Aure)	Excusé	représenté par C. GAILHARD (Représentant délégué ComCom Véziaux d'Aure)
J. ESQUERRE (Représentante déléguée ComCom St Laurent-de-Nestes)	Présente	
H. FORGUES (ComCom des Baronnie)	Excusé	représenté par R. MAISONNEUVE (Représentant délégué ComCom Val d'Adour et du Madiranais)

Excusé(es) : R. MARROT (ComCom Vallée de la Barousse)

Assistaient au C.A. :

- *En tant que membres suppléants du 2<sup>ème</sup> Collège* : F. LOUMAGNE (Castelnau-Rivière-Basse) ; C. RÈME (Tibiran-Jaunac).

**ADAC 65** : D. Tulsa (directeur), L. Michaut (adjointe du directeur, responsable du pôle juridique & administratif), I. Fourcade (assistante de direction), J. Falliéro, M. Latapie, P. Péninou, R. Rosato (Assistants à Maîtrise d'Ouvrage), K. Talazac (conseillère juridique).

Excusée : Bénédicte Dubosc (conseillère juridique).

**Excusé(e)s** : C. BAYET (DGS Conseil Départemental), O. GUYONNEAU (Directeur de Cabinet Conseil Départemental) ; P. BAUTE (Payeur Départemental), M. ZARROUATI (Secrétaire Général de la Préfecture des H-P).

Secrétaire de séance : G. ASTUGUEVIELLE

Le quorum est atteint.

**Vu** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 10 décembre 2010 approuvant les statuts de l'Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65) ;

**Vu** la délibération de l'Assemblée Constitutive de l'ADAC 65 en date du 27 septembre 2012 approuvant notamment les statuts de l'ADAC 65 ;

**Vu** la délibération de l'Assemblée Générale du 05 juin 2014 portant sur la désignation des membres du Collège n° 2 (Communes et EPCI) siégeant au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

**Vu** la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 27 avril 2015 portant sur la désignation des membres du Collège n° 1 (Département des Hautes-Pyrénées) siégeant au sein de l'assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

**Vu** la délibération de l'Assemblée Générale du 23 juin 2016 portant désignation de M. Castérot, Maire de Geu, comme suppléant au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 en remplacement de Mme Bour (2<sup>ème</sup> Collège) ;

**Vu** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2016 ;

# DELIBERE

**Article 1** : le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité :

- Le programme d'activités 2017,
- La modification du Règlement intérieur de l'ADAC 65.

**Article 2** : le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- Transmission au Représentant de l'État, service du Contrôle de légalité,
- Publication au recueil des actes administratifs,
- Insertion au registre des délibérations.

Le Président de l'ADAC 65

